Permis à 0 points ou à 12 points ? Votre avis svp ?

Par Lynyrd

Bonjour et merci d'avance de votre attention.
J'ai 2 points sur mon permis, et dans 3 semaines, ça fera 2 ans sans infractions (vérifié sur le site officiel). Mes infractions précédentes n'étaient pas des délis ou infraction graves.

Hier je me suis fais arreté avec le téléphone dans la main en conduisant, j'ai reconnu l'infraction mais je n'ai pas payé directement.
Avant de recevoir le fameux courrier 48SI, j'ai pris un stage de récupération de points dans quelques jours, en priant de ne pas recevoir ce fameux courrier avant.

Mais ma question est : si je ne paie pas l'amende toute de suite, les points ne sont pas enlevés, donc le solde reste à 2 points. Si j'attends les 3 semaines, je récupere mes 12 points, je paie l'amende apres et il m'en restera 9 / 12 ?

Merci de votre avis précis sur la question.

Par ESP

Bonsoir
Si vos calculs des dates de récupération sont bons,oui,3 semaines c'est ok, car vous pouvez retarder le paiement de 45 jours maximum, au-delà de ce délai, l'amende sera majorée.

Par janus2

Bonjour,
Pouvez-vous nous lister vos précédentes infractions avec les dates SVP ? J'ai vu sur un autre forum qu'il y avait des infractions de classe 4, donc avec délai de 3 ans pour récupérer les points, il faudrait donc bien vérifier vos calculs.